

COMMUNE DE SALSES LE CHATEAU

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 JUILLET 2018**

PROCES VERBAL DE SEANCE

L'an deux mille dix-huit : le 10 juillet à 19h00 le conseil municipal de la Commune de SALSES LE CHATEAU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace Arthur Conte, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques LOPEZ :

Nombre de Conseillers : en exercice : 23 présents : 18 votants : 22

Date de la convocation le 04 juillet 2018

Présents : BRIGNON Anne-Marie, CALVELLI Philippe, COMES Angèle, DOUCET Olivier, ESCARE Andrée, GIBERT Jean-Michel, GREGOIRE Marie-Claude, IDJELLIDAINÉ Evelyne, LAGARDE Henri, LLAMAS Jérôme, LOPEZ Jean-Jacques, MASNOU Sandrine, MOCQUART Brigitte, NGUYEN Haï, REKAS Laurence, RIBERT Rémy, RODENAS Josèphe, ULRICH Armand.

Absents : BIROSTE Anne, DIAZ Stéphanie, MARIE Vanessa, SANGERMA Pierre, TOR Florent.

Procurations : BIROSTE Anne à LOPEZ Jean-Jacques, MARIE Vanessa à CALVELLI Philippe, SANGERMA Pierre à COMES Angèle, TOR Florent à GIBERT Jean-Michel.

Les conditions de quorum étant atteintes, Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte,

Monsieur Jérôme LLAMAS est élu secrétaire de séance, à l'unanimité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré valablement à la majorité ou à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

APPROUVE le compte rendu du Conseil Municipal en date du 10 avril 2018

Par 18 voix POUR, et 4 CONTRE : (BRIGNON, GREGOIRE, IDJELLIDAINÉ, NGUYEN)

APPROUVE la modification budgétaire n° 1 du budget communal

Par 18 voix POUR et 4 ABSTENTIONS : (BRIGNON, GREGOIRE, IDJELLIDAINÉ, NGUYEN)

AUTORISE à l'unanimité la mise en place du titre payable par internet (TIPI) pour le recouvrement de l'ensemble des produits des services municipaux

APPROUVE la proposition de tarifs communaux pour 2018

Par 21 voix POUR et 1 ABSTENTION;(GREGOIRE)

DECIDE à l'unanimité de fixer le tarif de la concession funéraire casier au montant de 1 184 €

DECIDE à l'unanimité d'allouer une indemnité au percepteur sur la base du taux de 100%

APPROUVE à l'unanimité la convention de mise à disposition gratuite d'un défibrilateur externe semi-automatique par le conseil départemental 66

APPROUVE la convention d'adhésion au processus de Médiation Préalable Obligatoire en matière de litige administratifs proposée par la Centre de Gestion 66

Par 21 voix POUR et 1 ABSTENTION : (GREGOIRE)

DECIDE à l'unanimité de mutualiser la Médiathèque et **APPROUVE** le règlement intérieur (Madame Andrée ESCARE étant sortie de la salle et n'ayant pas participer au vote)

DECIDE d'accorder une subvention aux différentes associations de la commune

Par 18 voix POUR, 1 CONTRE (GREGOIRE) et 3 ABSTENTIONS : (BRIGNON, IDJELLIDAINÉ, NGUYEN)

SOLLICITE à l'unanimité une mise à jour de la demande de subvention pour les travaux d'assainissement à l'Agence de l'Eau et le Conseil Département 66

APPROUVE la convention d'assistance technique d'animation du territoire avec l'Office de Tourisme Corbières

Par 18 voix POUR, 2 CONTRE : (GREGOIRE, IDJELLIDAINÉ) et 2 ABSTENTIONS : (BRIGNON, NGUYEN)

Suspension de séance à 20h10 – Demi-Finale Coupe du Monde de Football- FRANCE / BELGIQUE

Reprise de la séance à la fin du match : 22h – Absences de Mmes BIROSTE, BRIGNON, DIAZ, GREGOIRE, IDJELLIDAINÉ, MARIE, et Mrs NGUYEN, SANGERMA et TOR.

Retour de Mme BRIGNON à 22h05

REFUSE de modifier les statuts de la communauté de communes Corbières Salanque Méditerranée

Par 18 voix POUR, 1 CONTRE : (BRIGNON)

APPROUVE le lancement des études et prestations indispensables à l'aboutissement l'ensemble de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique pour le parking « Cœur de Ville »

Par 18 voix POUR et 1 CONTRE : (BRIGNON)

Retour de Mme GREGOIRE à 22h15

PROCEDE au tirage au sort des jurés d'assises

PREND ACTE des décisions prises par délégation

Fin de séance à 22h20